

**LE DROIT DU TRAVAIL :
C'EST AUSSI LE DROIT DES EMPLOYEURS !**

Défendons le avec des conseillers
Prud'homaux M.P.R.

- **responsables,**
- **disponibles**
- **compétents**

ELECTIONS PRUD'HOMALES :

Derniers jours avant clôture... des inscriptions.

Au M.P.R. nous savons d'expérience qu'une élection peut se jouer à quelques voix ; peut être la vôtre !

Alors, dans quel cas êtes-vous ?

1° / vous avez reçu votre carte d'électeur employeur. Parfait.

2°/ **vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur ?** Votre voix peut manquer, alors appliquez d'urgence la procédure suivante :

- remplissez une copie du formulaire « déclaration nominative des employeurs non salarié » (CERFA 13532*01 ; *que le siège du M.P.R. peut vous faire parvenir si vous ne le possédez pas*).

- précipitez vous à la mairie de domiciliation de l'entreprise (*et au plus tard le 14 octobre...*) avec ce document rempli pour solliciter un recours gracieux et faire enregistrer votre inscription, au motif que celle faite dans les délais auprès du centre d'Evry ne semble pas avoir été prise en compte, la carte d'électeur n'ayant pas été reçue...!

Attendez-vous aussi à être relancé dans ce sens par un responsable M.P.R. Merci de votre compréhension active.

LES RENDEZ-VOUS DU M.P.R.

- **lundi 13 octobre:** manifestation de mise en place des « pilotes de zones M.P.R. » (sur invitation)

- **mercredi 22 octobre :** soirée-débat avec le Président GERBET, ancien 1^{er} Président de la Chambre Sociale de la Cour d'appel de Montpellier sur le thème « Accidents du travail & Inaptitude »

Heure et lieu précisés aux adhérents M.P.R. sur invitation

PETITS - DEJEUNERS DU M.P.R.

Vous rêvez d'échanger librement avec un assureur, un banquier, un receveur des impôts, un responsable URSSAF, un fiscaliste, un urbaniste, un élu local....le M.P.R. vous le proposera dans les toutes prochaines semaines en organisant des petits-déjeuners à thème auxquels vous serez conviés.

IOVINO : UN FUTUR PRESIDENT PREOCCUPE.

Sauf surprise amicale d'un outsider interne, Rudy IOVINO deviendra le prochain président du MEDEF LOCAL avec un programme clair : utiliser ce marchepied pour ne pas rater, à nouveau, le tant convoité poste de Président de la CCI. Cette fonction de représentant des entreprises adhérentes au MEDEF, lui permettra d'échapper quelque peu, à ses soucis de chef d'entreprise contraint, en interne, à des licenciements économiques. Bon courage.

WWW.MPR-LR.COM

Vous découvrez l'adresse Internet du site M.P.R. en avant première, avant son lancement public. Ce site est une vraie création et non pas la reproduction adaptée d'une maquette nationale. Ses concepteurs souhaitent, dans un premier temps, recueillir votre avis sur sa conception. Le contenu qui se veut pratique et convivial est encore à parfaire. Nous sommes à votre écoute.

CHUT ! JE ME SUBVENTIONNE...

Le MEDEF et la CGPME, se partagent les représentations au sein d'organismes patronaux tels que CIL34 - AMETRA ou autres APAÏLS financés par les cotisations obligatoires des employeurs. Lesquels n'hésitent pas à combattre officiellement ces prélèvements et leurs majorations régulières. Mais...ce discours officiel couvre de discrètes pratiques officieuses de subventions déguisées au moyen d'achats « d'espaces publicitaires » par ces organismes dans les publications confidentielles des syndicats à des tarifs gonflés (de 3 à 5.000€ pour les amis).

En résumé, les représentants des employeurs dans ces organismes sociaux puisent dans les cotisations obligatoires imposées à tous, pour financer leurs propres syndicats.

Le M.P.R. qui se finance sur les seules ressources et cotisations de ses adhérents n'est pas jaloux, il est simplement outré de ce dévoiement des mandats patronaux.

**Mme Fanny DOMBRE-COSTE CONFOND T'ELLE
CHIFFRE D'AFFAIRE, MARGE & RESULTATS ?**

Etre nommée Présidente de l'Office du Tourisme n'implique pas nécessairement la possession d'une maîtrise de gestion des entreprises.

Mais comme la presse s'en fait l'écho, accuser les hôteliers de Montpellier de jouir « chaque année de revenus plus élevés » en assimilant l'augmentation du tarif des chambres à une augmentation de leurs revenus, relève d'une confusion inquiétante de la part d'une responsable.

Erreur ou provocation ?